

Délibération 2026-06

Point de l'ordre du jour :

Objet : Compte financier 2025

Vu le code de l'éducation, notamment les articles R. 719-51 et suivants, R. 719-102 et R. 719-104 ;
Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;
Vu l'arrêté du 5 décembre 2024 relatif aux seuils de soutenabilité budgétaire des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 5 décembre 2024 relatif au budget annexe immobilier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel du ministère chargé de l'enseignement supérieur et portant abrogation de divers textes.

Article 1

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 1 437,5 ETPT, dont 1 329,1 ETPT sous plafond d'emplois législatif et 107,8 ETPT hors plafond d'emplois législatif.

Article 2

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :

1) Pour le budget agrégé :

- 102 204 283,20 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - ♦ 80 638 229,79 € en personnel
 - ♦ 19 620 646,29 € en fonctionnement
 - ♦ 1 945 407,12 € en investissement
- 102 879 416,21 € de crédits de paiement, dont :
 - ♦ 80 638 229,79 € en personnel
 - ♦ 19 881 152,61 € en fonctionnement
 - ♦ 2 360 033,81 € en investissement
- 110 244 015,23 € de recettes
- 7 364 599,02 € de solde budgétaire.

2) Pour le budget principal :

- 102 133 184,31 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - ◆ 80 638 229,79 € en personnel
 - ◆ 19 613 383,29 € en fonctionnement
 - ◆ 1 881 571,23 € en investissement

- 102 564 068,30 € de crédits de paiement, dont :
 - ◆ 80 638 229,79 € en personnel
 - ◆ 19 867 576,99 € en fonctionnement
 - ◆ 2 058 261,52 € en investissement

- 110 244 015,23 € de recettes
- 7 679 946,93 € de solde budgétaire.

3) Pour le budget annexe immobilier Saclay :

- 71 098,89 € d'autorisations d'engagement, dont :
 - ◆ 0,00 € en personnel
 - ◆ 7 263,00 € en fonctionnement
 - ◆ 63 835,89 € en investissement

- 315 347 91 € de crédits de paiement, dont :
 - ◆ 0,00 € en personnel
 - ◆ 13 575,62 € en fonctionnement
 - ◆ 301 772,29 € en investissement

- 0,00 € de recettes
- – 315 347,91 € de solde budgétaire.

Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :

- 5 079 000,56 € de variation de trésorerie (abondement), dont
 - ◆ 5 394 348,47 € de variation de trésorerie (abondement) sur le budget principal
 - ◆ 315 347,91 € de variation de trésorerie (prélèvement) sur le budget annexe immobilier Saclay

- 197 500 € de report à nouveau

- 2 498 995,96 € de résultat patrimonial

- 4 007 247,92 € de capacité d'autofinancement

- 4 209 260,63 € de variation de fonds de roulement.

Article 3

Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat patrimonial de 2 498 995,96 € et le report à nouveau de 197 500 € en réserves.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Le rapport du commissaire aux comptes est joint à la présente délibération.

Nombres de votants : 26

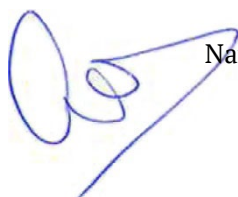
Pour : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait à Gif-sur-Yvette, le 13 mars 2026

Pour extrait conforme,
La Présidente de l'École normale supérieure Paris-Saclay



Nathalie CARRASCO

Pièces jointes : Compte financier 2025, tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles ; rapport du commissaire aux comptes

<p><u>Classée au registre des délibérations sous la référence :</u> CA – 13.03.2026 - D.2026-06</p> <p><u>Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :</u></p> <p><u>Rendue exécutoire</u> compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le :</p>	<p><u>Modalités de recours contre la présente délibération :</u> En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la Présidente de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles.</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Compte financier 2025

– Conseil d'administration du 13 mars 2026 –

Sommaire

Présentation.....	2
I/ Les autorisations budgétaires et leur exécution.....	3
I.1/ Les autorisations d’emplois et leur exécution.....	4
I.2/ Les autorisations d’engagement, les crédits de paiement et prévisions de recettes et le solde budgétaire, et leur exécution	5
II/ Le tableau d’équilibre financier, en exécution.....	8
III/ Les états financiers annuels	11
III.1/ Le bilan	11
III.2/ Le compte de résultat.....	14
III.3/ L’annexe	17
III.3.1/ Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d’évaluation	17
III.3.2/ Notes relatives aux postes de bilan.....	19
III.3.3/ Notes relatives aux postes du compte de résultat	32
III.3.4/ Autres informations	36
IV/ La balance des valeurs inactives.....	37
V/ Visa et arrêté du compte financier	38

Présentation

L'article 211 du décret modifié n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose que le compte financier comprend :

1° Les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 et leur exécution, c'est-à-dire :

- les autorisations d'emplois,
- les autorisations d'engagement,
- les crédits de paiement et les prévisions de recettes, ainsi que le solde budgétaire en résultant.

2° Le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175, tel qu'exécuté, résultant, d'une part, du solde budgétaire ci-dessus et, d'autre part, des opérations de trésorerie définies à l'article 196.

3° Les états financiers annuels prévus à l'article 202, qui retracent les opérations enregistrées dans la comptabilité générale de l'organisme, c'est-à-dire :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe des comptes annuels.

4° La balance des valeurs inactives.

I/ Les autorisations budgétaires et leur exécution

I.1/ Les autorisations d'emplois et leur exécution

Tableau des ETPT

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		(A)			(B)			(C) = (A) + (B)			
		Emplois sous plafond Etat			Emplois financés hors SCSP			Global			
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT			En ETPT			En ETPT		
			2024	2025	Δ = 25-24	2024	2025	Δ = 25-24	2024	2025	Δ = 25-24
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	147,6	145,1	-2,5			147,6	145,1	-2,5	
		CDI	0,0		0,0	8,0	7,9	-0,2	8,0	7,9	-0,2
	Non permanents	CDD	66,4	66,0	-0,4	74,7	78,5	3,8	141,1	144,5	3,4
Sous-total EC			214,0	211,1	-2,9	82,7	86,3	3,6	296,7	297,4	0,7
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS			928,8	917,2	-11,6				928,8	917,2	-11,6
BIATSS	Permanents	Titulaires	101,8	101,9	0,1			101,8	101,9	0,1	
		CDI	20,8	23,2	2,4	3,8	4,5	0,7	24,6	27,7	3,1
	Non permanents	CDD	69,2	75,6	6,4	16,4	17,0	0,6	85,6	92,7	7,1
sous-total Biatss			191,8	200,8	9,0	20,2	21,5	1,3	212,0	222,3	10,3
Total			1 334,6	1 329,1	-5,5	102,9	107,8	4,9	1 437,5	1 437,0	-0,5
Plafond délégué			1 450						Plafond global des emplois		

I.2/ Les autorisations d'engagement, les crédits de paiement et prévisions de recettes et le solde budgétaire, et leur exécution

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN EXECUTION

Etablissement - Agrégé

DEPENSES					RECETTES			
	AE	CP	AE	CP	RECETTES			
	Prévision		Exécution		Prévision	Exécution		
Personnel	81 511 910,00	81 511 910,00	80 638 229,79	80 638 229,79	110 171 702,00	110 244 015,23	Recettes globalisées	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>25 078 135,00</i>	<i>25 078 135,00</i>	<i>24 559 290,00</i>	<i>24 559 290,00</i>	93 624 953,00	93 612 235,00	Subvention pour charges de service public	
					-	-	Subvention pour charges d'investissement	
Fonctionnement	30 316 607,00	28 723 331,00	19 620 646,29	19 881 152,61	362 196,00	134 923,49	Autres financements de l'Etat	
					129 000,00	128 506,39	Fiscalité affectée	
Intervention	-	-	-	-	7 851 861,00	7 475 126,03	Autres financements publics	
					8 203 692,00	8 893 224,32	Recettes propres	
Investissement	2 950 390,00	3 268 310,00	1 945 407,12	2 360 033,81				
					-	-	Recettes fléchées	
					-	-	Financements de l'Etat fléchés	
					-	-	Subvention pour charges d'investissement fléchée	
					-	-	Autres financements publics fléchés	
					-	-	Recettes propres fléchées	
TOTAL DES DÉPENSES	114 778 907,00	113 503 551,00	102 204 283,20	102 879 416,21	110 171 702,00	110 244 015,23	TOTAL DES RECETTES	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)					7 364 599,02	3 331 849,00	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN EXECUTION

Budget principal - ENS

DEPENSES					RECETTES		
	AE	CP	AE	CP	RECETTES		
	Prévision		Exécution		Prévision	Exécution	
Personnel	81 511 910,00	81 511 910,00	80 638 229,79	80 638 229,79	110 171 702,00	110 244 015,23	Recettes globalisées
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>25 078 135,00</i>	<i>25 078 135,00</i>	<i>24 559 290,00</i>	<i>24 559 290,00</i>	93 624 953,00	93 612 235,00	Subvention pour charges de service public
					-	-	Subvention pour charges d'investissement
Fonctionnement	30 296 607,00	28 691 331,00	19 613 383,29	19 867 576,99	362 196,00	134 923,49	Autres financements de l'Etat
					129 000,00	128 506,39	Fiscalité affectée
Intervention	-	-	-	-	7 851 861,00	7 475 126,03	Autres financements publics
					8 203 692,00	8 893 224,32	Recettes propres
Investissement	2 750 390,00	2 768 310,00	1 881 571,23	2 058 261,52	-	-	Recettes fléchées
					-	-	Financements de l'Etat fléchés
					-	-	Subvention pour charges d'investissement fléchée
					-	-	Autres financements publics fléchés
					-	-	Recettes propres fléchées
TOTAL DES DÉPENSES	114 558 907,00	112 971 551,00	102 133 184,31	102 564 068,30	110 171 702,00	110 244 015,23	TOTAL DES RECETTES
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)			0	7 679 946,93	2 799 849,00	-	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

TABLEAU DES AUTORISATIONS BUDGETAIRES EN EXECUTION

Budget annexe - Saclay

DEPENSES					RECETTES			
	AE	CP	AE	CP	RECETTES			
	Prévision		Exécution		Prévision	Exécution		
Personnel	-	-	-	-	-	-	Recettes globalisées	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>					-	-	Subvention pour charges de service public	
					-	-	Subvention pour charges d'investissement	
Fonctionnement	20 000,00	32 000,00	7 263,00	13 575,62	-	-	Autres financements de l'Etat	
					-	-	Fiscalité affectée	
Intervention	-	-	-	-	-	-	Autres financements publics	
					-	-	Recettes propres	
Investissement	200 000,00	500 000,00	63 835,89	301 772,29				
					-	-	Recettes fléchées	
					-	-	Financements de l'Etat fléchés	
					-	-	Subvention pour charges d'investissement fléchée	
					-	-	Autres financements publics fléchés	
					-	-	Recettes propres fléchées	
TOTAL DES DÉPENSES	220 000,00	532 000,00	71 098,89	315 347,91	-	-	TOTAL DES RECETTES	
SOLDE BUDGETAIRE (excédent)					-	532 000,00	315 347,91	SOLDE BUDGETAIRE (déficit)

II/ Le tableau d'équilibre financier, en exécution

L'équilibre financier résulte, d'une part, du solde budgétaire, et, d'autre part, des opérations de trésorerie (emprunts et autres dettes, opérations au nom et pour le compte de tiers, autres décaissements ou encaissements non budgétaires).

EQUILIBRE FINANCIER

Etablissement - Agrégé

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT					
Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
Besoins (utilisation des financements)	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Financements (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit)	3 331 849,00	-	-	7 364 599,02	Solde budgétaire (excédent)
Remboursements d'emprunts (capital) ;	-	180 000,00	-	180 000,00	Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital) ;	5 000,00	7 500,00	4 000,00	1 207,90	Remboursements de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	2 729 454,00	1 940 204,32	1 530 520,00	1 090 423,13	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	558 608,00	12 622,14	467 661,00	- 1 416 903,03	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	6 624 911,00	2 140 326,46	2 002 181,00	7 219 327,02	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie	-	5 079 000,56	4 622 730,00	-	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>532 000,00</i>	<i>315 347,91</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	<i>-</i>	<i>5 394 348,47</i>	<i>4 090 730,00</i>	<i>-</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	6 624 911,00	7 219 327,02	6 624 911,00	7 219 327,02	TOTAL DES FINANCEMENTS

EQUILIBRE FINANCIER

Budget principal - ENS

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
Besoins (utilisation des financements)	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Financements (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit)	2 799 849,00	-	-	7 679 946,93	Solde budgétaire (excédent)
Remboursements d'emprunts (capital) ;		180 000,00		180 000,00	Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital) ;	5 000	7 500,00	4 000,00	1 207,90	Remboursements de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements					Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)	2 729 454,00	1 940 204,32	1 530 520,00	1 090 423,13	Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)	558 608,00	12 622,14	467 661,00	- 1 416 903,03	Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	6 092 911,00	2 140 326,46	2 002 181,00	7 534 674,93	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie	-	5 394 348,47	4 090 730,00	-	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>					<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	<i>-</i>	<i>5 394 348,47</i>	<i>4 090 730,00</i>	<i>-</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	6 092 911,00	7 534 674,93	6 092 911,00	7 534 674,93	TOTAL DES FINANCEMENTS

EQUILIBRE FINANCIER

Budget annexe - Saclay

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT					
Besoins (utilisation des financements)			Financements (couverture des besoins)		
Besoins (utilisation des financements)	Prévision	Exécution	Prévision	Exécution	Financements (couverture des besoins)
Solde budgétaire (déficit)	532 000,00	315 347,91	-	-	Solde budgétaire (excédent)
Remboursements d'emprunts (capital) ;	-	-	-	-	Nouveaux emprunts (capital)
Nouveaux prêts (capital) ;		-			Remboursements de prêts (capital)
Dépôts et cautionnements		-			Dépôts et cautionnements
Opérations au nom et pour le compte de tiers (décaissements de l'exercice)		-			Opérations au nom et pour le compte de tiers (encaissements de l'exercice)
Autres décaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)		-			Autres encaissements sur comptes de tiers (non budgétaires)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (= D2+b1+c1+e1)	532 000,00	315 347,91	-	-	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (=D1+b2+c2+e2)
Variation de trésorerie	-	-	532 000,00	315 347,91	Variation de trésorerie
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée</i>	-	-	532 000,00	315 347,91	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée</i>
<i>dont Abondement sur la trésorerie non fléchée</i>	-	-	-	-	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée</i>
TOTAL DES BESOINS	532 000,00	315 347,91	532 000,00	315 347,91	TOTAL DES FINANCEMENTS

III/ Les états financiers annuels

Les états financiers annuels retracent les opérations enregistrées dans la comptabilité générale. Ils donnent une image fidèle du patrimoine, du résultat et de la situation financière des organismes. Ils comprennent un **bilan**, un **compte de résultat** et l'**annexe des comptes annuels**.

III.1/ Le bilan

Le bilan prend la forme d'un tableau présentant :

- l'actif, c'est-à-dire les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'organisme : les immobilisations, les stocks, les créances et la trésorerie ;
- le passif, constitué des obligations à l'égard de tiers : provisions pour risques et charges, dettes, trésorerie inscrite au passif ;
- les fonds propres : financements reçus, réserves et résultat de l'exercice.

BILAN - Partie ACTIF				
ACTIF	2025			2024
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET	MONTANT NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 152 024	1 127 098	24 926	34 881
Immobilisations corporelles	266 108 460	79 516 027	186 592 433	194 256 265
Terrains	4 516 000	-	4 516 000	4 516 000
Constructions	222 294 061	52 693 049	169 601 012	177 721 881
Installations techniques, matériels, et outillages	27 545 928	18 932 652	8 613 276	8 198 762
Collections	810 731	-	810 731	810 731
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	10 909 789	7 890 326	3 019 463	2 926 169
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	31 951	-	31 951	82 722
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Immobilisations financières	339 027	-	339 027	332 735
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	267 599 511	80 643 125	186 956 387	194 623 881
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Créances	41 059 001	9 671	41 049 330	34 882 140
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	32 103 156	-	32 103 156	23 832 841
Créances clients et comptes rattachés	5 497 671	9 671	5 488 000	7 300 204
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	399 031	-	399 031	374 574
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	3 059 143	-	3 059 143	3 374 522
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement)	931 582	-	931 582	1 164 477
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	41 990 582	9 671	41 980 912	36 046 617
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	83 607 898	-	83 607 898	78 525 495
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	83 607 898	-	83 607 898	78 525 495
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Ecarts des conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	393 197 992	80 652 795	312 545 196	309 195 993

BILAN - Partie PASSIF		
PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES		
Financements reçus	180 062 661	185 940 978
Financement de l'actif par l'Etat	178 113 357	184 617 029
Financement de l'actif par des tiers	1 949 303	1 323 949
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserves	35 038 020	34 087 189
Report à nouveau	197 500	99 673
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 498 996	851 158
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	217 797 176	220 978 998
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	102 427	53 542
Provisions pour charges	999 203	1 085 800
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 101 630	1 139 343
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	270 000	270 000
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	270 000	270 000
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 776 304	8 980 331
Dettes fiscales et sociales	902 870	1 444 895
Avances et acomptes reçus	68 834 725	64 811 993
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	18 950	-
Autres dettes non financières	9 435 527	9 476 198
Produits constatés d'avance	3 404 610	2 094 235
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	93 372 987	86 807 652
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	3 403	-
TOTAL TRESORERIE	3 403	-
Comptes de régularisation	-	-
Ecarts de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL	312 545 196	309 195 993

III.2/ Le compte de résultat

Le compte de résultat met en regard les opérations non durables constituées des charges et produits de l'exercice : charges de fonctionnement et charges financières d'une part, produits de fonctionnement et produits financiers d'autre part.

Il permet de dégager le résultat comptable de l'exercice.

Compte de résultat - Partie CHARGES		
CHARGES	2025	2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	-	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	10 647 524	13 890 491
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	45 785 388	45 198 277
Charges sociales	33 277 335	31 926 665
Intéressement et participation	-	-
Autres charges de personnel	365 562	397 953
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	13 031 400	12 578 719
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	10 763 419	11 721 460
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	113 870 628	115 713 565
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	-	-
Transfert aux entreprises	-	-
Transfert aux collectivités territoriales	-	-
Transfert aux autres collectivités	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	113 870 628	115 713 565
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	2 498 996	851 158
TOTAL CHARGES	116 369 624	116 564 723

Compte de résultat - Partie PRODUITS		
PRODUITS	2025	2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	102 016 057	97 348 262
Subventions pour charges de service public	93 615 112	92 303 470
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	7 886 397	4 624 512
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	386 041	293 452
Produits de la fiscalité affectée	128 506	126 828
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	5 106 765	9 021 321
Ventes de biens ou prestations de services	3 284 933	8 379 334
Produits de cessions d'éléments d'actif	8 365	16 243
Autres produits de gestion	1 813 468	625 744
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
Autres produits	9 246 802	10 195 140
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	251 209	170 783
Reprises du financement rattaché à un actif	8 995 593	10 024 357
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	116 369 624	116 564 723
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financier	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	-	-
TOTAL PRODUITS	116 369 624	116 564 723

III.3/ L'annexe

L'annexe des comptes annuels fournit l'ensemble des informations utiles à la compréhension des données du bilan et du compte de résultat. Elle informe de l'évolution du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'organisme.

III.3.1/ Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation

➤ Faits caractéristiques de l'exercice

En l'absence de budget voté pour l'Etat, l'année 2025 s'est engagée sous le dispositif des services votés (décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024) : la notification de la subvention pour charges de service public ainsi que l'engagement de mesures nouvelles financées par celle-ci s'en sont trouvées différées.

Après leur lancement en 2024, se sont poursuivies en 2025 les actions structurantes du projet de la présidente, dont les principaux axes sont le développement des missions cœurs de l'Ecole, l'amélioration du fonctionnement de proximité et la prise en compte de la transition écologique et du développement soutenable (projet d'administration [ENS]emble 2023-2027).

Un processus de maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance du bâtiment a été engagé : renforcement du suivi des prestataires, réévaluation des besoins dans la rédaction des cahiers des charges, meilleure maîtrise des outils technologiques. Ces actions ont contribué à réduire les dépenses bâtimentaires (consommations énergétiques, charges d'exploitation et de maintenance).

Enfin, le contentieux avec un fournisseur mentionné dans l'annexe des comptes 2024 (§ Evènements postérieurs à la clôture) a donné lieu à des négociations toujours en cours à la clôture de l'exercice 2025.

➤ Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction comptable commune (BOFiP-GCP-24-0027 du 03/12/2024) qui décrit les modalités de mise en œuvre du Recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État (modifié en dernier lieu par l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023).

Les principes généraux de tenue de la comptabilité, issus du plan comptable général et rappelés par cette instruction, sont respectés :

- Image fidèle, comparabilité, continuité d'activité ;

- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes.

En matière de TVA, l'ENS Paris Saclay applique les dispositions de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40. Elle a constitué :

- un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation ;
- un secteur taxable pour certaines activités de recherche ;
- un secteur mixte bénéficiant d'un coefficient de déduction de 62 % pour l'année 2025.

L'ENS gère, depuis le 1^{er} janvier 2014, un budget annexe dédié au projet de construction Saclay. Ce budget et cette comptabilité annexe permettent de rendre compte année après année de l'activité de l'établissement en s'affranchissant de l'activité temporaire liée à la construction de la nouvelle école.

➤ **Régularisation d'erreurs commises au cours d'exercices antérieurs**

En 2025, une erreur d'évaluation d'une charge à payer, comptabilisée fin 2024 au titre des consommations d'eau, a été relevée à hauteur de 197,5 € HT. Cette erreur a impacté le compte de résultat 2024, en minorant à due concurrence le bénéfice comptable constatée, ainsi que le compte de résultat 2025 par l'extourne de la charge à payer de 2024.

Conformément à la norme 14 du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État, cette erreur a été corrigée de façon rétrospective. L'ajustement des fonds propres en résultant a été imputé en report à nouveau. La contrepartie de cet ajustement est ainsi inscrite au compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » pour 197,5 k€.

III.3.2/ Notes relatives aux postes de bilan

➤ Actif immobilisé

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service. Les logiciels à usage interne créés sont évalués à leur coût de production.

Les autres concessions et droits similaires correspondent principalement à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire ou artistique.

Seuls les logiciels font l'objet d'amortissements selon la durée probable d'utilisation.

Les immobilisations incorporelles d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge.

▪ Immobilisations corporelles

Le nouveau parc immobilier (biens propres et biens contrôlés par l'ENS Paris-Saclay) est intégralement retracé à l'actif, après intégration en 2021 du terrain d'emprise mis à disposition par l'Etat. Le coût réel ne sera définitif qu'après la réception complète des travaux et après le calcul de la livraison à soi-même (LASM) prévue par la réglementation fiscale en matière de TVA qui interviendra en 2026.

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat et des droits et taxes non récupérables (y compris les frais accessoires).

Les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge, sauf pour les accessoires de biens immobilisés formant un ensemble cohérent avec ce même bien.

▪ Les amortissements

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service et en fonction de la durée d'utilisation envisagée adoptée par le conseil d'administration en ses séances du 10 décembre 2009 et 14 décembre 2018 :

Immobilisations	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériel d'atelier audiovisuel et de reproduction	5 ans
Matériel de transport	7 ans
Matériel informatique et bureautique	5 ans
Matériel scientifique	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériels divers	10 ans

Suite à la mise en service du nouveau bâtiment de l'Ecole, il a été décidé une politique d'amortissement basée sur les composants spécifiques de cette construction. Les amortissements de ces composants sont calculés suivant le mode linéaire au prorata temporis, à compter de la date de mise en service et en fonction de la durée d'utilisation envisagée adoptée par le conseil d'administration en sa séance du 11 décembre 2020 :

Composants	Durée d'amortissement
Structures et études	50 ans
Voiries et réseaux divers (VRD)	25 ans
Façades et menuiseries extérieures	25 ans
Chauffage, ventilation, climatisation (CVC)	25 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans

Installations techniques de laboratoires	25 ans
Ascenseur	15 ans
Etanchéité	15 ans
Second œuvre	15 ans
Réseau passif	15 ans
Réseau actif	5 ans
Installations audiovisuelles	5 ans
Réseau Wifi	5 ans

A noter que les immobilisations peuvent être financées par des subventions d'investissement, inscrites au passif du bilan et reprises sur la même durée et au même rythme que l'amortissement du bien financé.

- Tableau des immobilisations :

Tableau des immobilisations

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisitions/ Mises à disposition/	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	1 141 745	3 000	7 279	-	-	1 152 024
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	907 096	3 000	7 279	-	-	917 376
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	234 649	-	-	-	-	234 649
Immobilisations corporelles	263 118 682	53 171	2 910 056	5 400	-	266 076 509
Terrains	4 516 000	-	-	-	-	4 516 000
Constructions	222 164 019	46 674	88 768	5 400	-	222 294 061
Installations techniques, matériels, et outillage	25 802 210	6 497	1 737 221	-	-	27 545 928
Collections	810 731	-	-	-	-	810 731
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	9 825 722	-	1 084 067	-	-	10 909 789
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	82 722	-	-	50 771	-	31 951
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	-	-	-	-	-	-
Participations et créances rattachées à des participations	20 000	-	-	-	-	20 000
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)	-	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	20 000	-	-	-	-	20 000
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des sociétés en participation	-	-	-	-	-	-
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	312 735	-	7 500	-	1 208	319 027
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (droit de créance)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	7 500	-	1 208	6 292
Dépôts et cautionnements versés	312 735	-	-	-	-	312 735
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	264 675 884	56 171	2 924 836	56 171	1 208	267 599 511

L'augmentation des immobilisations concernent principalement l'acquisition d'équipements scientifiques destinés à la recherche (1 M€), dont des équipements de microscopie électronique.

▪ Tableau des amortissements :

Tableau des amortissements				
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 106 864	20 235	-	1 127 098
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	872 215	20 235	-	892 449
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	234 649	-	-	234 649
Immobilisations corporelles	68 945 139	10 570 887	-	79 516 027
Terrains	-	-	-	-
Constructions	44 442 138	8 250 911	-	52 693 049
Installations techniques, matériels, et outillage	17 603 448	1 329 204	-	18 932 652
Autres immobilisations corporelles	6 899 553	990 773	-	7 890 326
TOTAUX	70 052 003	10 591 122	-	80 643 125

L'essentiel de la dotation de l'exercice correspond à l'amortissement de la construction qui s'élève à 8,3 M€. Cette dotation est en diminution de 1 M€ par rapport à 2024, en raison de la fin de l'amortissement des réseaux et équipements audiovisuels mis en service en 2020 (composant amortissable sur 5 ans).

L'actif immobilisé net, c'est-à-dire après amortissement, s'élève à 187 M€.

➤ Les créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation des créances sont déterminées en fonction du risque d'irrécouvrabilité.

Tableau des créances			
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	312 735	-	312 735
- Créances rattachées à des participations	-	-	-
- Prêts	-	-	-
- Autres créances immobilisées	312 735	-	312 735
		-	-
Créances de l'actif circulant	41 990 582	39 596 133	2 394 449
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	32 103 156	32 103 156	-
- Créances clients et comptes rattachés	5 497 671	3 801 907	1 695 763
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-
- Avances et acomptes versés sur commandes	399 031	399 031	-
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-
- Créances sur les autres débiteurs	3 059 143	3 059 143	-
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	931 582	232 895	698 686
TOTAUX	42 303 317	39 596 133	2 707 184

Les créances de l'actif immobilisé sont constituées à hauteur de 312 k€ par un dépôt de garantie auprès de l'EPAPS (Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay) dans le cadre du chantier de construction du bâtiment.

Les créances sur entités publiques sont constituées :

- de financements et subventions à recevoir dans le cadre de contrats de recherche, à hauteur de 26,7 M€ ;
- d'un crédit de TVA à reporter et de la TVA sur factures non parvenues pour 5,4 M€.

Les créances clients sont constituées :

- des sommes restant à recouvrer dans le cadre des ruptures d'engagement décennal par des ex-normaliens, pour un montant de 2,5 M€ ; pour la plupart, ces créances font l'objet d'échéanciers de paiement ;
- des sommes restant à recevoir dans le cadre des conventions de recherche ou relatif à la formation continue, pour un montant de 3 M€.

Les charges constatées d'avance concernent l'assurance dommage-ouvrage contractée pour le nouveau bâtiment, pour un montant de 0,7 M€ qui représentent 4 années d'assurance restant à courir.

➤ **Les fonds propres**

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

Fonds propres				
Situation des mouvements --- Rubriques	Situation nette 2024	Augmentation	Diminution	Situation nette 2025
Financement de l'actif par l'Etat	184 617 029	2 407 576	8 911 247	178 113 357
Réserves	34 087 189	950 831	-	35 038 020
Report à nouveau	99 673	197 500	99 673	197 500
Résultat de l'exercice	851 158	2 498 996	851 158	2 498 996
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 323 949	709 700	84 345	1 949 303
Situation nette	220 978 998	6 764 602	9 946 423	217 797 176

Le résultat bénéficiaire de 2024 (0,85 M€) a été affecté en réserves, conformément à la décision du conseil d'administration du 14 mars 2025.

La situation nette au 31 décembre 2025 est également abondée par le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025 (2,5 M€), ainsi que par le report à nouveau de 0,2 M€ généré par la correction rétrospective d'une erreur d'évaluation d'une charge à payer 2024 relevée en 2025 (voir plus haut, § III.3.1/*Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation*).

L'augmentation des financements externes de l'actif (3,1 M€) correspond essentiellement au financement par l'Etat des dernières dépenses relatives au nouveau bâtiment.

Lorsqu'ils financent des immobilisations amortissables, les financements sont repris au résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées. Cette reprise est constituée, à hauteur de 9 M€, de la part relative au nouveau bâtiment ; elle est en diminution de 1 M€ par rapport à 2024, en raison de la fin de l'amortissement des réseaux et équipements audiovisuels mis en service en 2020 (voir plus haut la note sur l'actif immobilisé, sous le *Tableau des amortissements*). Corrélativement, les financements externes rattachées à ces immobilisations totalement amorties ont été sorties du passif en 2025, conformément à la réglementation comptable.

Le détail des financements par financeurs est présenté dans le tableau suivant :

Tableau des financements de l'actif							
Rubriques et postes	Cumul net au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul net à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	184 617 029,17	2 407 575,61	-	8 911 247,46	-	-	178 113 357,32
Financements non rattachés à un actif	-	-	-	-	-	-	-
Financements rattachés à un actif	184 617 029	2 407 576	-	8 911 247	-	-	178 113 357
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	4 516 000	-	-	-		-	4 516 000
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-	-	-	-		-	-
Financement des autres actifs	180 101 029	2 407 576	-	8 911 247		-	173 597 357
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	1 323 949	709 700	-	84 345	-	-	1 949 303
Financements non rattachés à un actif	-	-	-	-	-	-	-
Régions	-	-	-		-	-	-
Départements	-	-	-		-	-	-
Communes et groupements de communes	-	-	-		-	-	-
Autres entités publiques dont établissements publics	-	-	-		-	-	-
Union Européenne	-	-	-		-	-	-
Autres organismes	-	-	-		-	-	-
Autres	-	-	-		-	-	-
Financements rattachés à un actif	1 323 949	709 700	-	84 345	-	-	1 949 303
Régions	539 113	71 896	-	7 253		-	603 755
Départements	-	-	-	-		-	-
Communes et groupements de communes	62 466	-	-	-		-	62 466
Autres entités publiques dont établissements publics	448 647	2 841	-	35 367		-	416 121
Union Européenne	195 960	427 078	-	40 367		-	582 671
Autres organismes	5 753	-	-	445		-	5 308
Autres	72 010	207 885	-	912		-	278 982
TOTAUX	185 940 978	3 117 275	-	8 995 593	-	-	180 062 661

➤ Les provisions et dépréciations

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

Tableau des Provisions					
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	53 542	67 763	10 276	8 602	102 427
Provisions pour charges					
Provisions pour CET	144 432	4 874	-	-	149 306
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	165 467	4 960	-	-	170 427
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	775 901	94 700	42 296	148 835	679 470
Total des provisions	1 139 343	172 297	52 572	157 438	1 101 630

La provision pour allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) diminue de 96,5 k€. 4 nouveaux bénéficiaires sont entrés dans les droits cette année (dotation de la provision à hauteur de 94,7 k€) et 7 en sont sortis (reprise de la provision pour 148,8 k€) ; 42,3 k€ d'allocation ont été versés cette année (reprise de même montant).

La provision pour litiges concerne essentiellement des litiges liés au personnel ou portant sur des dossiers de rupture d'engagement décennal, ainsi que les frais de conseil et défense susceptibles d'être supportés dans le cadre d'un litige avec un fournisseur de travaux. Son montant double en 2025, en raison d'un nouveau litige lié au personnel.

La provision pour CET augmente légèrement de 9,8 k€.

Les provisions pour dépréciations sont constituées pour certaines créances relatives aux ruptures d'engagement décennal de normaliens, qui font l'objet de contentieux. Deux dépréciations de créances ont été reprises suite à des décisions juridictionnelles rejetant les requêtes en contestation.

Tableau des dépréciations				
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations	-	-	-	-
Dépréciations des stocks et en-cours	-	-	-	-
Dépréciations des comptes de tiers	50 870	-	41 200	9 671
Dépréciations des comptes financiers	-	-	-	-
Total des dépréciations	50 870	-	41 200	9 671

➤ Les dettes

Tableau des dettes				
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
Dettes financières	270 000	-	270 000	-
- Emprunts obligataires	-	-	-	-
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-	-	-
- Dettes financières et autres emprunts	270 000	-	270 000	-
		-	-	-
Dettes non financières	93 372 987	79 266 920	14 106 066	0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 776 304	10 776 304	-	-
- Dettes fiscales et sociales	902 870	902 870	-	-
- Avances et acomptes reçus	68 834 725	54 728 659	14 106 066	0
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	18 950	18 950	-	-
- Autres dettes non financières	9 435 527	9 435 527	-	-
- Produits constatés d'avance	3 404 610	3 404 610	-	-
TOTAUX	93 642 987	79 266 920	14 376 066	0

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés enregistrent les services faits certifiés par l'ordonnateur pour lesquels la facture du fournisseur n'est pas encore parvenue à la clôture de l'exercice (9,9 M€), ainsi que des retenues de garanties et pénalités (0,9 M€).

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux charges à payer relatives au personnel.

Les avances et acomptes reçus (avances sur financements et subventions : 68,8 M€) correspondent aux soldes des comptes d'avances reçues des clients et partenaires publics dans le cadre de conventions de recherche ainsi qu'une partie du financement reçu de l'Etat au titre de la construction du

Bâtiment de Saclay (46,2 M€).

Les autres dettes non financières sont constituées pour l'essentiel de charges à payer (8,5 M€) et de recettes à classer (1 M€, dont 0,4 M€ de recettes perçues avant émission de titres).

➤ **La trésorerie**

La trésorerie disponible au 31 décembre 2025 s'élève à 83,6 M€, en augmentation de 5,1 M€ par rapport à fin 2024.

Conformément à la réglementation, la trésorerie est intégralement déposée sur le compte courant ouvert auprès de la Direction générale des Finances publiques, sans possibilité de placements rémunérés.

III.3.3/ Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables prévus par l'instruction comptable commune des établissements publics.

En particulier :

- la rémunération des heures de cours complémentaires fait l'objet d'une estimation à la clôture de l'exercice basée sur le nombre d'heures de cours déjà réalisées.

Les produits sont généralement constatés comme suit :

- les droits de scolarité, à hauteur des droits constatés, en cohérence avec l'encaissement qui intervient au cours de l'année.
- lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année,
- pour la taxe d'apprentissage, à hauteur des droits constatés,
- la subvention pour charges de service public attribuée par l'Etat pour l'année civile, à la notification,
- à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats de recherche pluriannuels,
- la contribution pour vie étudiante et de campus est comptabilisée en droits constatés à réception de la notification,
- les dons et legs sont comptabilisés en droits constatés lorsqu'ils ne sont pas affectés.

➤ Les produits

Au 31 décembre 2025, les produits de fonctionnement s'élèvent à 116,4 M€, de niveau équivalent à celui de l'année 2024 (116,6 M€).

Ils comprennent les subventions, les produits de prestations de service réalisées, et divers autres produits.

- La subvention pour charge de service public (SCSP)

La SCSP attribuée à l'école en 2025, de 93,6 M€, est en augmentation de 1,4 % par rapport à 2024. Cette augmentation correspond principalement au financement (1,5 M€) de la hausse du taux des cotisations de pensions civiles intervenu au 1^{er} janvier 2025 et de diverses mesures liées à la loi de programmation de la recherche.

La SCSP représente 80,4 % des produits de fonctionnement (87,4 % de ces produits hors produits calculés : cf. ci-dessous), de niveau comparable à la part de l'année précédente.

- Les autres subventions

Les autres subventions (7,9 M€) correspondent essentiellement à des financements reçus de l'Etat ou d'autres partenaires publics dans le cadre des contrats de recherche. En augmentation de 3,3 M€ par rapport à 2024, ces financements sont liés au degré d'avancement annuel de ces contrats.

- Les produits avec contrepartie directe

Ces produits (5,1 M€ contre 9 M€ en 2024) comprennent principalement :

- des prestations de recherche : 1,1 M€ contre 5,7 M€ en 2024, évolution liée au degré d'avancement des contrats de recherche et à rapprocher de l'évolution constatée pour les autres subventions ci-dessus (globalement, subventions et prestations, les produits des contrats de recherche diminuent de 1,8 M€),

- les droits de scolarité : 1,1 M€ contre 0,7 M€ en 2024, en raison d'une augmentation du tarif du diplôme pour les élèves normaliens décidée en 2025,

- mais également des prestations de formation continue (0,3 M€), le produit de la taxe d'apprentissage (0,3 M€), le produit des ruptures d'engagement décennal (1,6 M€) et divers autres produits.

- Les produits calculés

Il s'agit de :

- la reprise au résultat des financements externes de l'actif, sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées (9 M€ contre 10 M€ en 2024, diminution due à la fin de l'amortissement sur 5 ans du composant des réseaux et équipements audiovisuels mis en service en 2020),

- et de la reprise de provisions pour risques et charges et de dépréciations de créances (0,2 M€).

➤ **Les charges**

Au 31 décembre 2025, les charges de fonctionnement s'élèvent à 113,9 M€, contre 115,7 M€ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 1,6 %.

Elles comprennent les charges de personnel, les charges externes et diverses autres charges.

▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 79,4 M€, contre 77,5 M€ en 2024, soit une hausse de 2,5 %.

Cette hausse correspond principalement à la hausse du taux des cotisations de pensions civiles (+ 2 points au 1^{er} janvier 2025, avec un impact au compte de résultat de 1,1 M€ par rapport à 2024).

Les charges de personnel constituent 69,8 % des charges de fonctionnement (77 % de ces charges hors charges calculées : dotations aux amortissement, provisions pour risques et charges et dépréciations).

Environ la moitié de ces charges concernent la rémunération des normaliens formés par l'Ecole.

▪ Les charges externes

Ces charges s'élèvent à 10,6 M€, contre 13,9 M€ en 2024 (-3,2 %).

Les charges les plus importantes de ce poste sont relatives :

- aux consommations d'électricité (0,8 M€ contre 1,2 M€ en 2024),

- aux consommations de chauffage (0,7 M€ contre 1,4 M€ en 2024),

- des opérations d'entretien et de maintenance sur le bâtiment et les équipements (2 M€ contre 2,6 M€ en 2024),

- et de nettoyage des locaux (0,9 M€).

La baisse des consommations d'électricité et de chauffage ainsi que des charges d'entretien et de maintenance s'expliquent par l'engagement d'un processus de maîtrise de ces coûts (notamment : renforcement du suivi des prestataires et réévaluation des besoins dans la rédaction des cahiers des charges).

- Les autres charges

S'élevant à 13 M€, stables par rapport à 2024, elles comportent essentiellement les versements aux établissements partenaires du financement attribué par l'Etat pour les contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN) pour 10,1 M€, et des impôts et taxes sur rémunérations (1 M€) dont le versement de transport.

- Les charges calculées

Elles sont constituées de l'amortissement des immobilisations (10,6 M€, soit une baisse de 1 M€ par rapport à la dotation de 2024, en raison de la fin de l'amortissement sur 5 ans des réseaux et équipements audiovisuels mis en service en 2020) et des provisions pour risques et charges (0,2 M€).

III.3.4/ Autres informations

➤ Événements postérieurs à la clôture

L'établissement n'a pas connaissance d'évènement postérieur à la clôture annuelle de nature à modifier notablement les données du compte financier de l'exercice écoulé.

➤ Engagements hors bilan

L'établissement n'a pas d'engagement hors bilan.

IV/ La balance des valeurs inactives

Sont considérées comme valeurs inactives :

- certaines valeurs, autres que numéraire (ex : objets précieux appartenant à des tiers), n'entrant pas dans le patrimoine de l'organisme et qui ne doivent donc pas être comprises dans les éléments de la situation active et passive de l'organisme ;
- des supports de différente nature, qui n'acquièrent de valeur nominale que lorsqu'ils sont mis en circulation pour la rémunération d'une prestation de service de l'établissement (tickets de cantine, droits d'entrée, cartes de photocopie, etc.)

L'établissement dispose de chèques d'accompagnement personnalisé, qui relèvent de cette dernière catégorie et font donc l'objet d'un suivi en comptabilité des valeurs inactives.

Compte	Libellé	Débit			Crédit			Solde	
		Bilan d'entrée	Exercice	Total	Bilan d'entrée	Exercice	Total	Débit	Crédit
852	Comptes de position:titres et valeurs en portefeuille	2 850,00	1 800,00	4 650,00	-	2 580,00	2 580,00	2 070,00	-
853	Comptes de prise en charge	-	2 580,00	2 580,00	2 850,00	1 800,00	4 650,00	-	2 070,00
Total classe 8		-	4 380,00	7 230,00	-	4 380,00	7 230,00	2 070,00	2 070,00

V/ Visa et arrêté du compte financier

L'article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique dispose :

« Le compte financier de l'organisme est **établi par l'agent comptable** à la fin de chaque exercice. L'ordonnateur lui communique à cet effet les états de comptabilité dont il est chargé en application de l'article 208.

Le compte financier est **visé par l'ordonnateur** qui certifie que ce compte retrace les comptabilités dont il est chargé et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32.

Il est **soumis par l'ordonnateur à l'organe délibérant** qui l'arrête, après avoir entendu l'agent comptable, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice. [...] ».

Par ailleurs, le Code de l'éducation, dans sa partie relative au régime financier des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel, prévoit que le compte financier est **arrêté par signature conjointe de l'ordonnateur et de l'agent comptable**, et est **approuvé par le conseil d'administration** dans les conditions et délais fixés à l'article 212 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (article R. 719-102).

➤ Arrêté du compte financier de l'exercice 2025

Vu l'article R. 719-102 du Code de l'éducation,

Vu l'article 202 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et aux établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST) dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget,

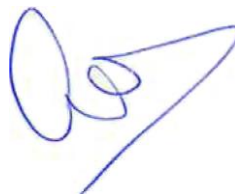
Le compte financier établi par l'agent comptable, sur la base des documents communiqués par l'ordonnateur pour les états de comptabilité dont celui-ci est chargé, comprend :

- les tableaux prévus à l'article 3 de l'arrêté du 18 décembre 2015 susvisé ;
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;
- la balance des valeurs inactives.

L'ordonnateur et l'agent comptable arrêtent conjointement le compte financier de l'exercice 2025.

Fait à Gif-sur-Yvette, le 5 mars 2026

La Présidente

A blue ink signature consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Nathalie CARRASCO

L'agent comptable

A black ink signature with a large loop at the top and a long vertical stroke extending downwards.

Frédéric LISSY

École Normale Supérieure Paris-Saclay

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

4 avenue des Sciences

91190 Gif-sur-Yvette

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

École Normale Supérieure Paris-Saclay

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel

4 avenue des Sciences

91190 Gif-sur-Yvette

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Au Conseil d'Administration de l'École Normale Supérieure Paris-Saclay,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'École Normale Supérieure Paris-Saclay relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'établissement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance, prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la régularisation effectuée dans le report à nouveau mentionnée dans la note III.3.1 de l'annexe.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion l'ordonnateur et dans les autres documents sur la situation

financière et les comptes annuels adressés aux membres du conseil d'administration étant précisé qu'il ne nous appartient pas de nous prononcer sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des données budgétaires.

Responsabilités de l'ordonnateur, de l'agent comptable et des personnes constituant la gouvernance relatives aux comptes annuels

Il appartient à l'agent comptable, en relation avec l'ordonnateur, d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français applicables aux établissements publics nationaux ainsi qu'à l'ordonnateur et à l'agent comptable, de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'ordonnateur d'évaluer la capacité de l'établissement public à poursuivre son exploitation, et à l'agent comptable de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'établissement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par l'ordonnateur et l'agent comptable.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre établissement public.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'établissement public à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 mars 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Eric GODEAU

BILAN - Partie ACTIF

ACTIF	2025			2024
	MONTANT BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	MONTANT NET	MONTANT NET
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles	1 152 024	1 127 098	24 926	34 881
Immobilisations corporelles	266 108 460	79 516 027	186 592 433	194 256 265
Terrains	4 516 000	-	4 516 000	4 516 000
Constructions	222 294 061	52 693 049	169 601 012	177 721 881
Installations techniques, matériels, et outillages	27 545 928	18 932 652	8 613 276	8 198 762
Collections	810 731	-	810 731	810 731
Biens historiques et culturels	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	10 909 789	7 890 326	3 019 463	2 926 169
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	31 951	-	31 951	82 722
Avances et acomptes sur commandes	-	-	-	-
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (biens vivants)	-	-	-	-
Immobilisations financières	339 027	-	339 027	332 735
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	267 599 511	80 643 125	186 956 387	194 623 881
ACTIF CIRCULANT				
Stocks	-	-	-	-
Créances	41 059 001	9 671	41 049 330	34 884 935
Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la commission européenne	32 103 156	-	32 103 156	23 832 841
Créances clients et comptes rattachés	5 497 671	9 671	5 488 000	7 300 204
Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-	-
Avances et acomptes versés sur commandes	399 031	-	399 031	374 574
Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-	-
Créances sur les autres débiteurs	3 059 143	-	3 059 143	3 377 317
Charges constatées d'avance (dont prime de remboursement des	931 582	-	931 582	1 164 477
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)	41 990 582	9 671	41 980 912	36 049 412
TRESORERIE				
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Disponibilités	83 607 898	-	83 607 898	78 560 930
Autres	-	-	-	-
TOTAL TRESORERIE	83 607 898	-	83 607 898	78 560 930
Comptes de régularisation	-	-	-	-
Ecart de conversion Actif	-	-	-	-
TOTAL GENERAL	393 197 992	80 652 795	312 545 196	309 234 223

BILAN - Partie PASSIF

PASSIF	2025	2024
FONDS PROPRES		
Financements reçus	180 062 661	185 940 978
Financement de l'actif par l'Etat	178 113 357	184 617 029
Financement de l'actif par des tiers	1 949 303	1 323 949
Ecart de réévaluation	-	-
Réserves	35 038 020	34 087 189
Report à nouveau	197 500	99 673
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	2 498 996	851 158
Provisions réglementées	-	-
TOTAL FONDS PROPRES	217 797 176	220 978 998
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	102 427	53 542
Provisions pour charges	999 203	1 085 800
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	1 101 630	1 139 343
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires	-	-
Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-
Dettes financières et autres emprunts	270 000	270 000
TOTAL DES DETTES FINANCIERES	270 000	270 000
DETTES NON FINANCIERES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 776 304	8 980 331
Dettes fiscales et sociales	902 870	1 444 895
Avances et acomptes reçus	68 834 725	64 811 993
Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	18 950	-
Autres dettes non financières	9 435 527	9 478 993
Produits constatés d'avance	3 404 610	2 094 235
TOTAL DETTES NON FINANCIERES	93 372 987	86 810 447
TRESORERIE		
Autres éléments de trésorerie passive	3 403	35 436
TOTAL TRESORERIE	3 403	35 436
Comptes de régularisation	-	-
Ecart de conversion Passif	-	-
TOTAL GENERAL	312 545 196	309 234 223

Compte de résultat - Partie CHARGES

CHARGES	2025	2024
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats	-	-
Consommation de marchandises et approvisionnements, réalisation de travaux et consommation directe de service par l'organisme au titre de son activité ainsi que les charges liées à la variation des stocks	10 647 524	13 890 491
Charges de personnel		
Salaires, traitements et rémunérations diverses	45 785 388	45 198 277
Charges sociales	33 277 335	31 926 665
Intéressement et participation	-	-
Autres charges de personnel	365 562	397 953
Autres charges de fonctionnement (dont pertes pour créances irrécouvrables)	13 031 400	12 578 719
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables des actifs cédés	10 763 419	11 721 460
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	113 870 628	115 713 565
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositif d'intervention pour compte propre		
Transfert aux ménages	-	-
Transfert aux entreprises	-	-
Transfert aux collectivités territoriales	-	-
Transfert aux autres collectivités	-	-
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de l'organisme	-	-
Dotations aux provisions et dépréciations	-	-
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION	-	-
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	113 870 628	115 713 565
CHARGES FINANCIÈRES		
Charges d'intérêt	-	-
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Pertes de change	-	-
Autres charges financières	-	-
Dotations aux amortissements, dépréciations et aux provisions financières	-	-
TOTAL CHARGES FINANCIERES	-	-
Impôt sur les sociétés	-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (BENEFICE)	2 498 996	851 158
TOTAL CHARGES	116 369 624	116 564 723

Compte de résultat - Partie PRODUITS

PRODUITS	2025	2024
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	102 016 057	97 348 262
Subventions pour charges de service public	93 615 112	92 303 470
Subventions de fonctionnement en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	7 886 397	4 624 512
Subventions spécifiquement affectées au financement de certaines charges d'intervention en provenance de l'Etat et des autres entités publiques	-	-
Dons et legs	386 041	293 452
Produits de la fiscalité affectée	128 506	126 828
Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	5 106 765	9 021 321
Ventes de biens ou prestations de services	3 284 933	8 379 334
Produits de cessions d'éléments d'actif	8 365	16 243
Autres produits de gestion	1 813 468	625 744
Production stockée et immobilisée	-	-
Produits perçus en vertu d'un contrat concourant à la réalisation d'un service public	-	-
Autres produits	9 246 802	10 195 140
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions (produits de fonctionnement)	251 209	170 783
Reprises du financement rattaché à un actif	8 995 593	10 024 357
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	116 369 624	116 564 723
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des participations et des prêts	-	-
Produits nets sur cessions des immobilisations financières	-	-
Intérêts sur créances non immobilisées	-	-
Produits des valeurs mobilières de placement et de la trésorerie	-	-
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
Gains de change	-	-
Autres produits financier	-	-
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions financières	-	-
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	-	-
RESULTAT DE L'ACTIVITE (PERTE)	-	-
TOTAL PRODUITS	116 369 624	116 564 723

III.3/ L'annexe

L'annexe des comptes annuels fournit l'ensemble des informations utiles à la compréhension des données du bilan et du compte de résultat. Elle informe de l'évolution du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'organisme.

III.3.1 / Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation

➤ Faits caractéristiques de l'exercice

En l'absence de budget voté pour l'Etat, l'année 2025 s'est engagée sous le dispositif des services votés (décret n° 2024-1253 du 30 décembre 2024) : la notification de la subvention pour charges de service public ainsi que l'engagement de mesures nouvelles financées par celle-ci s'en sont trouvées différées.

Après leur lancement en 2024, se sont poursuivies en 2025 les actions structurantes du projet de la présidente, dont les principaux axes sont le développement des missions cœurs de l'Ecole, l'amélioration du fonctionnement de proximité et la prise en compte de la transition écologique et du développement soutenable (projet d'administration [ENS]emble 2023-2027).

Un processus de maîtrise des coûts d'exploitation et de maintenance du bâtiment a été engagé : renforcement du suivi des prestataires, réévaluation des besoins dans la rédaction des cahiers des charges, meilleure maîtrise des outils technologiques. Ces actions ont contribué à réduire les dépenses bâtimentaires (consommations énergétiques, charges d'exploitation et de maintenance).

Enfin, le contentieux avec un fournisseur mentionné dans l'annexe des comptes 2024 (§ Evènements postérieurs à la clôture) a donné lieu à des négociations toujours en cours à la clôture de l'exercice 2025.

➤ Principes, règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément à l'instruction comptable commune (BOFiP-GCP-24-0027 du 03/12/2024) qui décrit les modalités de mise en œuvre du Recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État (modifié en dernier lieu par l'arrêté ministériel du 19 juillet 2023).

Les principes généraux de tenue de la comptabilité, issus du plan comptable général et rappelés par cette instruction, sont respectés :

- Image fidèle, comparabilité, continuité d'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes.

En matière de TVA, l'ENS Paris Saclay applique les dispositions de l'instruction fiscale BOI-TVA-CHAMP-10-10-60-40. Elle a constitué :

- un secteur exonéré pour les activités d'enseignement et de formation ;
- un secteur taxable pour certaines activités de recherche ;
- un secteur mixte bénéficiant d'un coefficient de déduction de 62 % pour l'année 2025.

L'ENS gère, depuis le 1^{er} janvier 2014, un budget annexe dédié au projet de construction Saclay. Ce budget et cette comptabilité annexe permettent de rendre compte année après année de l'activité de l'établissement en s'affranchissant de l'activité temporaire liée à la construction de la nouvelle école.

➤ **Régularisation d'erreurs commises au cours d'exercices antérieurs**

En 2025, une erreur d'évaluation d'une charge à payer, comptabilisée fin 2024 au titre des consommations d'eau, a été relevée à hauteur de 197,5 € HT. Cette erreur a impacté le compte de résultat 2024, en minorant à due concurrence le bénéfice comptable constatée, ainsi que le compte de résultat 2025 par l'extourne de la charge à payer de 2024.

Conformément à la norme 14 du recueil des normes comptables des organismes dépendant de l'État, cette erreur a été corrigée de façon rétrospective. L'ajustement des fonds propres en résultant a été imputé en report à nouveau. La contrepartie de cet ajustement est ainsi inscrite au compte 110 « Report à nouveau (solde créditeur) » pour 197,5 k€.

III.3.2 / Notes relatives aux postes de bilan

➤ Actif immobilisé

▪ Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont valorisées à leur coût d'acquisition y compris les frais liés à leur mise en service. Les logiciels à usage interne créés sont évalués à leur coût de production.

Les autres concessions et droits similaires correspondent principalement à des droits d'exploitation de brevets, de marques, de propriété littéraire ou artistique.

Seuls les logiciels font l'objet d'amortissements selon la durée probable d'utilisation.

Les immobilisations incorporelles d'une valeur unitaire inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge.

▪ Immobilisations corporelles

Le nouveau parc immobilier (biens propres et biens contrôlés par l'ENS Paris-Saclay) est intégralement retracé à l'actif, après intégration en 2021 du terrain d'emprise mis à disposition par l'Etat. Le coût réel ne sera définitif qu'après la réception complète des travaux et après le calcul de la livraison à soi-même (LASM) prévue par la réglementation fiscale en matière de TVA qui interviendra en 2026.

Les autres immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat et des droits et taxes non récupérables (y compris les frais accessoires).

Les acquisitions dont la valeur unitaire est inférieure à 800 € HT sont comptabilisées en charge, sauf pour les accessoires de biens immobilisés formant un ensemble cohérent avec ce même bien.

▪ Les amortissements

Les amortissements des immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire au prorata temporis, à compter de leur date de mise en service et en fonction de la durée d'utilisation envisagée adoptée par le conseil d'administration en ses séances du 10 décembre 2009 et 14 décembre 2018 :

Immobilisations	Durée d'amortissement
Immobilisations incorporelles	3 ans
Matériel d'atelier audiovisuel et de reproduction	5 ans
Matériel de transport	7 ans
Matériel informatique et bureautique	5 ans
Matériel scientifique	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériels divers	10 ans

Suite à la mise en service du nouveau bâtiment de l'Ecole, il a été décidé une politique d'amortissement basée sur les composants spécifiques de cette construction. Les amortissements de ces composants sont calculés suivant le mode linéaire au prorata temporis, à compter de la date de mise en service et en fonction de la durée d'utilisation envisagée adoptée par le conseil d'administration en sa séance du 11 décembre 2020 :

Composants	Durée d'amortissement
Structures et études	50 ans
Voiries et réseaux divers (VRD)	25 ans
Façades et menuiseries extérieures	25 ans
Chauffage, ventilation, climatisation (CVC)	25 ans
Electricité	25 ans
Plomberie	25 ans

Installations techniques de laboratoires	25 ans
Ascenseur	15 ans
Etanchéité	15 ans
Second œuvre	15 ans
Réseau passif	15 ans
Réseau actif	5 ans
Installations audiovisuelles	5 ans
Réseau Wifi	5 ans

A noter que les immobilisations peuvent être financées par des subventions d'investissement, inscrites au passif du bilan et reprises sur la même durée et au même rythme que l'amortissement du bien financé.

- Tableau des immobilisations :

Tableau des immobilisations

Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
		Par virement de poste à poste	Acquisitions/ Mises à disposition /	Par virement de poste à poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations incorporelles	1 141 745	3 000	7 279	-	-	1 152 024
Frais d'établissement	-	-	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	907 096	3 000	7 279	-	-	917 376
Droit au bail	-	-	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	234 649	-	-	-	-	234 649
Immobilisations corporelles	263 118 682	53 171	2 910 056	5 400	-	266 076 509
Terrains	4 516 000	-	-	-	-	4 516 000
Constructions	222 164 019	46 674	88 768	5 400	-	222 294 061
Installations techniques, matériels, et outillage	25 802 210	6 497	1 737 221	-	-	27 545 928
Collections	810 731	-	-	-	-	810 731
Biens historiques et culturels (dont dépenses ultérieures)	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations corporelles	9 825 722	-	1 084 067	-	-	10 909 789
Immobilisations mises en concession	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	82 722	-	-	50 771	-	31 951
Immobilisations grevées de droits	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles (Biens vivants)	-	-	-	-	-	-
Participations et créances rattachées à des participations	20 000	-	-	-	-	20 000
Titres de participation	-	-	-	-	-	-
Parts dans des entreprises liées et créances sur des entreprises liées (filiale)	-	-	-	-	-	-
Autres formes de participation	20 000	-	-	-	-	20 000
Créances rattachées à des participations	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des sociétés en participation	-	-	-	-	-	-
Versement à effectuer sur titres de participation non libérés	-	-	-	-	-	-
Autres immobilisations financières	312 735	-	7 500	-	1 208	319 027
Titres immobilisés autres que les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (droit de propriété)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés (droit de créance)	-	-	-	-	-	-
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille	-	-	-	-	-	-
Prêts	-	-	7 500	-	1 208	6 292
Dépôts et cautionnements versés	312 735	-	-	-	-	312 735
Autres créances immobilisées	-	-	-	-	-	-
TOTAUX	264 675 884	56 171	2 924 836	56 171	1 208	267 599 511

L'augmentation des immobilisations concernent principalement l'acquisition d'équipements scientifiques destinés à la recherche (1 M€), dont des équipements de microscopie électronique.

▪ Tableau des amortissements :

Tableau des amortissements				
Rubriques et postes	Cumulés au début de l'exercice	Augmentations (dotations de l'exercice)	Diminutions (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	1 106 864	20 235	-	1 127 098
Frais d'établissement	-	-	-	-
Frais de recherche et développement	-	-	-	-
Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	872 215	20 235	-	892 449
Droit au bail	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	234 649	-	-	234 649
Immobilisations corporelles	68 945 139	10 570 887	-	79 516 027
Terrains	-	-	-	-
Constructions	44 442 138	8 250 911	-	52 693 049
Installations techniques, matériels, et outillage	17 603 448	1 329 204	-	18 932 652
Autres immobilisations corporelles	6 899 553	990 773	-	7 890 326
TOTAUX	70 052 003	10 591 122	-	80 643 125

L'essentiel de la dotation de l'exercice correspond à l'amortissement de la construction qui s'élève à 8,3 M€. Cette dotation est en diminution de 1 M€ par rapport à 2024, en raison de la fin de l'amortissement des réseaux et équipements audiovisuels mis en service en 2020 (composant amortissable sur 5 ans).

L'actif immobilisé net, c'est-à-dire après amortissement, s'élève à 187 M€.

➤ Les créances

Les créances sont inscrites en comptabilité à leur valeur nominale. Les provisions pour dépréciation des créances sont déterminées en fonction du risque d'irrecouvrabilité.

Tableau des créances			
Rubriques et postes	Montants	Degré de liquidité de l'actif	
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an
Créances de l'actif immobilisé	312 735	-	312 735
- Créances rattachées à des participations	-	-	-
- Prêts	-	-	-
- Autres créances immobilisées	312 735	-	312 735
		-	-
Créances de l'actif circulant	41 990 582	39 596 133	2 394 449
- Créances sur des entités publiques (Etat, autres entités publiques) des organismes internationaux et la Commission européenne	32 103 156	32 103 156	-
- Créances clients et comptes rattachés	5 497 671	3 801 907	1 695 763
- Créances sur les redevables (produits de la fiscalité affectée)	-	-	-
- Avances et acomptes versés sur commandes	399 031	399 031	-
- Créances correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	-	-	-
- Créances sur les autres débiteurs	3 059 143	3 059 143	-
- Charges constatées d'avance (dont primes de remboursement des emprunts)	931 582	232 895	698 686
TOTAUX	42 303 317	39 596 133	2 707 184

Les créances de l'actif immobilisé sont constituées à hauteur de 312 k€ par un dépôt de garantie auprès de l'EPAPS (Etablissement public d'aménagement de Paris-Saclay) dans le cadre du chantier de construction du bâtiment.

Les créances sur entités publiques sont constituées :

- de financements et subventions à recevoir dans le cadre de contrats de recherche, à hauteur de 26,7 M€ ;
- d'un crédit de TVA à reporter et de la TVA sur factures non parvenues pour 5,4 M€.

Les créances clients sont constituées :

- des sommes restant à recouvrer dans le cadre des ruptures d'engagement décennal par des ex-normaliens, pour un montant de 2,5 M€ ; pour la plupart, ces créances font l'objet d'échéanciers de paiement ;
- des sommes restant à recevoir dans le cadre des conventions de recherche ou relatif à la formation continue, pour un montant de 3 M€.

Les charges constatées d'avance concernent l'assurance dommage-ouvrage contractée pour le nouveau bâtiment, pour un montant de 0,7 M€ qui représentent 4 années d'assurance restant à courir.

➤ **Les fonds propres**

La situation nette a évolué comme suit pendant l'exercice :

Fonds propres				
Situation des mouvements --- Rubriques	Situation nette 2024	Augmentation	Diminution	Situation nette 2025
Financement de l'actif par l'Etat	184 617 029	2 407 576	8 911 247	178 113 357
Réserves	34 087 189	950 831	-	35 038 020
Report à nouveau	99 673	197 500	99 673	197 500
Résultat de l'exercice	851 158	2 498 996	851 158	2 498 996
Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 323 949	709 700	84 345	1 949 303
Situation nette	220 978 998	6 764 602	9 946 423	217 797 176

Le résultat bénéficiaire de 2024 (0,85 M€) a été affecté en réserves, conformément à la décision du conseil d'administration du 14 mars 2025.

La situation nette au 31 décembre 2025 est également abondée par le résultat bénéficiaire de l'exercice 2025 (2,5 M€), ainsi que par le report à nouveau de 0,2 M€ généré par la correction rétrospective d'une erreur d'évaluation d'une charge à payer 2024 relevée en 2025 (voir plus haut, § III.3.1/*Faits caractéristiques, comparabilité, principes comptables et méthodes d'évaluation*).

L'augmentation des financements externes de l'actif (3,1 M€) correspond essentiellement au financement par l'Etat des dernières dépenses relatives au nouveau bâtiment.

Lorsqu'ils financent des immobilisations amortissables, les financements sont repris au résultat sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations concernées. Cette reprise est constituée, à hauteur de 9 M€, de la part relative au nouveau bâtiment ; elle est en diminution de 1 M€ par rapport à 2024, en raison de la fin de l'amortissement des réseaux et équipements audiovisuels mis en service en 2020 (voir plus haut la note sur l'actif immobilisé, sous le *Tableau des amortissements*). Corrélativement, les financements externes rattachées à ces immobilisations totalement amorties ont été sorties du passif en 2025, conformément à la réglementation comptable.

Le détail des financements par financeurs est présenté dans le tableau suivant :

Tableau des financements de l'actif							
Rubriques et postes	Cumul net au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul net à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut de l'actif financé	
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR L'ETAT	184 617 029,17	2 407 575,61	-	8 911 247,46	-	-	178 113 357,32
Financements non rattachés à un actif	-	-	-	-	-	-	-
Financements rattachés à un actif	184 617 029	2 407 576	-	8 911 247	-	-	178 113 357
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	4 516 000	-	-	-		-	4 516 000
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-	-	-	-		-	-
Financement des autres actifs	180 101 029	2 407 576	-	8 911 247		-	173 597 357
FINANCEMENT DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	1 323 949	709 700	-	84 345	-	-	1 949 303
Financements non rattachés à un actif	-	-	-	-	-	-	-
Régions	-	-	-		-	-	-
Départements	-	-	-		-	-	-
Communes et groupements de communes	-	-	-		-	-	-
Autres entités publiques dont établissements publics	-	-	-		-	-	-
Union Européenne	-	-	-		-	-	-
Autres organismes	-	-	-		-	-	-
Autres	-	-	-		-	-	-
Financements rattachés à un actif	1 323 949	709 700	-	84 345	-	-	1 949 303
Régions	539 113	71 896	-	7 253		-	603 755
Départements	-	-	-	-		-	-
Communes et groupements de communes	62 466	-	-	-		-	62 466
Autres entités publiques dont établissements publics	448 647	2 841	-	35 367		-	416 121
Union Européenne	195 960	427 078	-	40 367		-	582 671
Autres organismes	5 753	-	-	445		-	5 308
Autres	72 010	207 885	-	912		-	278 982
TOTAUX	185 940 978	3 117 275	-	8 995 593	-	-	180 062 661

➤ Les provisions et dépréciations

Une provision est comptabilisée pour les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et dont l'échéance ou le montant ne peuvent être fixés de façon précise dès lors que cumulativement :

- l'établissement a une obligation à l'égard d'un tiers,
- il est probable ou certain que cette obligation provoquera une sortie de ressources au bénéfice du tiers sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci,
- l'estimation de l'obligation est suffisamment fiable.

Les provisions pour risques et charges ont évolué comme suit pendant l'exercice :

Tableau des Provisions					
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
			Provision utilisée	Provision non utilisée	
Provisions pour risques					
Provisions pour litiges	53 542	67 763	10 276	8 602	102 427
Provisions pour charges					
Provisions pour CET	144 432	4 874	-	-	149 306
Provisions pour CET - Charges sociales et fiscales	165 467	4 960	-	-	170 427
Provisions pour allocation perte d'emploi et indemnités de licenciement	775 901	94 700	42 296	148 835	679 470
Total des provisions	1 139 343	172 297	52 572	157 438	1 101 630

La provision pour allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) diminue de 96,5 k€. 4 nouveaux bénéficiaires sont entrés dans les droits cette année (dotation de la provision à hauteur de 94,7 k€) et 7 en sont sortis (reprise de la provision pour 148,8 k€) ; 42,3 k€ d'allocation ont été versés cette année (reprise de même montant).

La provision pour litiges concerne essentiellement des litiges liés au personnel ou portant sur des dossiers de rupture d'engagement décennal, ainsi que les frais de conseil et défense susceptibles d'être supportés dans le cadre d'un litige avec un fournisseur de travaux. Son montant double en 2025, en raison d'un nouveau litige lié au personnel.

La provision pour CET augmente légèrement de 9,8 k€.

Les provisions pour dépréciations sont constituées pour certaines créances relatives aux ruptures d'engagement décennal de normaliens, qui font l'objet de contentieux. Deux dépréciations de créances ont été reprises suite à des décisions juridictionnelles rejetant les requêtes en contestation.

Tableau des dépréciations				
Rubriques et postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Dépréciations des immobilisations	-	-	-	-
Dépréciations des stocks et en-cours	-	-	-	-
Dépréciations des comptes de tiers	50 870	-	41 200	9 671
Dépréciations des comptes financiers	-	-	-	-
Total des dépréciations	50 870	-	41 200	9 671

➤ Les dettes

Tableau des dettes				
Rubriques et postes	Montants	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéance à 1 an au plus	Echéance à plus d'1 an et 5 ans au plus	Echéance à plus d'5 ans
Dettes financières	270 000	-	270 000	-
- Emprunts obligataires	-	-	-	-
- Emprunts souscrits auprès des établissements financiers	-	-	-	-
- Dettes financières et autres emprunts	270 000	-	270 000	-
		-	-	-
Dettes non financières	93 372 987	79 266 920	14 106 066	0
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	10 776 304	10 776 304	-	-
- Dettes fiscales et sociales	902 870	902 870	-	-
- Avances et acomptes reçus	68 834 725	54 728 659	14 106 066	0
- Dettes correspondant à des opérations pour comptes de tiers (dispositifs d'intervention)	18 950	18 950	-	-
- Autres dettes non financières	9 435 527	9 435 527	-	-
- Produits constatés d'avance	3 404 610	3 404 610	-	-
TOTAUX	93 642 987	79 266 920	14 376 066	0

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés enregistrent les services faits certifiés par l'ordonnateur pour lesquels la facture du fournisseur n'est pas encore parvenue à la clôture de l'exercice (9,9 M€), ainsi que des retenues de garanties et pénalités (0,9 M€).

Les dettes fiscales et sociales correspondent aux charges à payer relatives au personnel.

Les avances et acomptes reçus (avances sur financements et subventions : 68,8 M€) correspondent aux soldes des comptes d'avances reçues des clients et partenaires publics dans le cadre de conventions de recherche ainsi qu'une partie du financement reçu de l'Etat au titre de la construction du

Bâtiment de Saclay (46,2 M€).

Les autres dettes non financières sont constituées pour l'essentiel de charges à payer (8,5 M€) et de recettes à classer (1 M€, dont 0,4 M€ de recettes perçues avant émission de titres).

➤ **La trésorerie**

La trésorerie disponible au 31 décembre 2025 s'élève à 83,6 M€, en augmentation de 5,1 M€ par rapport à fin 2024.

Conformément à la réglementation, la trésorerie est intégralement déposée sur le compte courant ouvert auprès de la Direction générale des Finances publiques, sans possibilité de placements rémunérés.

III.3.3 / Notes relatives aux postes du compte de résultat

Les charges et produits sont enregistrés suivant les principes comptables prévus par l'instruction comptable commune des établissements publics.

En particulier :

- la rémunération des heures de cours complémentaires fait l'objet d'une estimation à la clôture de l'exercice basée sur le nombre d'heures de cours déjà réalisées.

Les produits sont généralement constatés comme suit :

- les droits de scolarité, à hauteur des droits constatés, en cohérence avec l'encaissement qui intervient au cours de l'année.
- lors de la signature de la convention pour la formation continue au prorata de l'année,
- pour la taxe d'apprentissage, à hauteur des droits constatés,
- la subvention pour charges de service public attribuée par l'Etat pour l'année civile, à la notification,
- à la clôture de l'exercice, à hauteur des dépenses de fonctionnement et de personnel réalisées dans le cadre des contrats de recherche pluriannuels,
- la contribution pour vie étudiante et de campus est comptabilisée en droits constatés à réception de la notification,
- les dons et legs sont comptabilisés en droits constatés lorsqu'ils ne sont pas affectés.

➤ Les produits

Au 31 décembre 2025, les produits de fonctionnement s'élèvent à 116,4 M€, de niveau équivalent à celui de l'année 2024 (116,6 M€).

Ils comprennent les subventions, les produits de prestations de service réalisées, et divers autres produits.

- La subvention pour charge de service public (SCSP)

La SCSP attribuée à l'école en 2025, de 93,6 M€, est en augmentation de 1,4 % par rapport à 2024. Cette augmentation correspond principalement au financement (1,5 M€) de la hausse du taux des cotisations de pensions civiles intervenu au 1^{er} janvier 2025 et de diverses mesures liées à la loi de programmation de la recherche.

La SCSP représente 80,4 % des produits de fonctionnement (87,4 % de ces produits hors produits calculés : cf. ci-dessous), de niveau comparable à la part de l'année précédente.

- Les autres subventions

Les autres subventions (7,9 M€) correspondent essentiellement à des financements reçus de l'Etat ou d'autres partenaires publics dans le cadre des contrats de recherche. En augmentation de 3,3 M€ par rapport à 2024, ces financements sont liés au degré d'avancement annuel de ces contrats.

- Les produits avec contrepartie directe

Ces produits (5,1 M€ contre 9 M€ en 2024) comprennent principalement :

- des prestations de recherche : 1,1 M€ contre 5,7 M€ en 2024, évolution liée au degré d'avancement des contrats de recherche et à rapprocher de l'évolution constatée pour les autres subventions ci-dessus (globalement, subventions et prestations, les produits des contrats de recherche diminuent de 1,8 M€),

- les droits de scolarité : 1,1 M€ contre 0,7 M€ en 2024, en raison d'une augmentation du tarif du diplôme pour les élèves normaliens décidée en 2025,

- mais également des prestations de formation continue (0,3 M€), le produit de la taxe d'apprentissage (0,3 M€), le produit des ruptures d'engagement décennal (1,6 M€) et divers autres produits.

- Les produits calculés

Il s'agit de :

- la reprise au résultat des financements externes de l'actif, sur la même durée et au même rythme que l'amortissement des immobilisations financées (9 M€ contre 10 M€ en 2024, diminution due à la fin de l'amortissement sur 5 ans du composant des réseaux et équipements audiovisuels mis en service en 2020),
- et de la reprise de provisions pour risques et charges et de dépréciations de créances (0,2 M€).

➤ Les charges

Au 31 décembre 2025, les charges de fonctionnement s'élèvent à 113,9 M€, contre 115,7 M€ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 1,6 %.

Elles comprennent les charges de personnel, les charges externes et diverses autres charges.

▪ Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 79,4 M€, contre 77,5 M€ en 2024, soit une hausse de 2,5 %.

Cette hausse correspond principalement à la hausse du taux des cotisations de pensions civiles (+ 4 points au 1^{er} janvier 2025, avec un impact au compte de résultat de 1,1 M€ par rapport à 2024).

Les charges de personnel constituent 69,8 % des charges de fonctionnement (77 % de ces charges hors charges calculées : dotations aux amortissement, provisions pour risques et charges et dépréciations).

Environ la moitié de ces charges concernent la rémunération des normaliens formés par l'Ecole.

▪ Les charges externes

Ces charges s'élèvent à 10,6 M€, contre 13,9 M€ en 2024 (-3,2 %).

Les charges les plus importantes de ce poste sont relatives :

- aux consommations d'électricité (0,8 M€ contre 1,2 M€ en 2024),
- aux consommations de chauffage (0,7 M€ contre 1,4 M€ en 2024),
- des opérations d'entretien et de maintenance sur le bâtiment et les équipements (2 M€ contre 2,6 M€ en 2024),

- et de nettoyage des locaux (0,9 M€).

La baisse des consommations d'électricité et de chauffage ainsi que des charges d'entretien et de maintenance s'expliquent par l'engagement d'un processus de maîtrise de ces coûts (notamment : renforcement du suivi des prestataires et réévaluation des besoins dans la rédaction des cahiers des charges).

- Les autres charges

S'élevant à 13 M€, stables par rapport à 2024, elles comportent essentiellement les versements aux établissements partenaires du financement attribué par l'Etat pour les contrats doctoraux spécifiques normaliens (CDSN) pour 10,1 M€, et des impôts et taxes sur rémunérations (1 M€) dont le versement de transport.

- Les charges calculées

Elles sont constituées de l'amortissement des immobilisations (10,6 M€, soit une baisse de 1 M€ par rapport à la dotation de 2024, en raison de la fin de l'amortissement sur 5 ans des réseaux et équipements audiovisuels mis en service en 2020) et des provisions pour risques et charges (0,2 M€).

III.3.4 / Autres informations

➤ Événements postérieurs à la clôture

L'établissement n'a pas connaissance d'évènement postérieur à la clôture annuelle de nature à modifier notablement les données du compte financier de l'exercice écoulé.

➤ Engagements hors bilan

L'établissement n'a pas d'engagement hors bilan.